



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



« La Feuille de Route de Brazzaville »

Plan d'actions pour une foresterie participative plus efficace en Afrique centrale

Compte-rendu de l'état des lieux des initiatives en cours d'exécution qui contribuent à la Feuille de Route

30 mai 2018

Barbara Haurez, Gestionnaire de Projets, Nature+

Charles Bracke, Directeur et Responsable Programme Foresterie Sociale, Nature+

Cédric Vermeulen, Professeur de Gestion Participative et Communautaire, Gembloux Agro-Bio Tech,
Université de Liège



- La Feuille de Route (FdR) de Brazzaville définit les actions prioritaires pour améliorer l'efficacité de la foresterie participative en Afrique centrale:
 1. Définir une vision claire et des objectifs pour la foresterie participative
 2. Créer un environnement institutionnel, juridique et réglementaire favorable à la foresterie participative
 3. Faire évoluer les forêts communautaires et promouvoir d'autres régimes de foresterie participative
 4. Assurer un accompagnement adéquat de la part des services techniques de l'Etat
 5. Promouvoir l'adoption des technologies adaptées
 6. Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans l'encadrement des populations autochtones et des communautés locales
 7. Evaluer périodiquement l'étendue et l'efficacité de la foresterie participative

Introduction



- Plusieurs projets déjà en cours contribuent aux actions prioritaires identifiées dans la Feuille de Route de Brazzaville
- Afin d'identifier les actions déficitaires, un état des lieux des initiatives en foresterie sociale en Afrique centrale a été réalisé





- L'état des lieux des projets en cours a eu lieu de Janvier à Mars 2018
- Une consultation des acteurs en foresterie sociale en Afrique centrale a été réalisée (253 acteurs contactés par mail)
- Parallèlement, une recherche documentaire a été menée sur internet :
 - Via les sites web des organisations, bailleurs et institutions de recherche ;
 - Par mots-clés : *concession (forestière) communautaire, concession forestière des communautés locales, comité paysan-forêt, communauté locale et population autochtone (CLPA), forêt communale/communautaire/participative, forêt modèle, forêt des collectivités locales, forêt & gestion inclusive, foresterie participative, plateforme forêts et communautés, série de développement communautaire, zone d'intérêt cynégétique.*



- 38 projets actuellement mis en œuvre en Afrique centrale et contribuant à la FdR de Brazzaville ont été recensés
- Les contributions spécifiques de chaque projet à la version initiale de la FdR et à sa version amendée ont été répertoriées

Synthèse des initiatives recensées par priorité



Actions	No. de projets
1. Définir une vision claire et des objectifs pour la foresterie participative	1
1.1. Définir objectifs environnementaux, sociaux et financiers clairs via des plans stratégiques nationaux, en associant les populations autochtones et les communautés locales	2
1.2. Inscrire les choix politiques dans une perspective intersectorielle	X
1.3. Reconnaître les droits des populations autochtones et des communautés locales et renforcer leurs capacités à exercer ces droits/gérer durablement leurs forêts	22

Un manque de coordination intersectorielle est observé



Synthèse des initiatives recensées par priorité



Actions	No. de projets
2. Créer un environnement institutionnel, juridique et réglementaire favorable à la foresterie participative	5
2.1. Clarifier, en tenant compte des différents groupes sociaux, les modalités de reconnaissance des droits traditionnels, la manière dont ils sont traduits en droit d'usage commercial et pris en compte dans les programmes de foresterie participative	2
2.2. Définir les droits à transférer aux populations autochtones et aux communautés locales pour chaque régime de foresterie participative (modalités de <i>reporting</i> et de sanction)	X
2.3. Etablir les modalités de partage équitable des bénéfices et les mécanismes de gestion des conflits	5
2.4. Spécifier les responsabilités des institutions/acteurs sociaux impliqués, et les directives pour les services techniques de l'Etat et les ONG	X
2.5. Faciliter le processus d'obtention des conventions de gestion des titres de foresterie sociale (allègement des démarches administratives, réduction des délais, réduction des taxes)	X
2.6. Adopter des mesures réglementaires/fiscales stimulant l'entrepreneuriat, la bonne gestion des forêts et la transformation/commercialisation des produits forestiers sur les marchés nationaux et internationaux	2
2.7. Coordonner le soutien intersectoriel à la foresterie participative dans le cadre des réformes en cours (APV/FLEGT, CDN, REDD+, etc.)	4
2.8. Développer des textes réglementaires visant la mise en œuvre de nouveaux régimes de foresterie sociale (sur base des résultats des tests entrepris à l'action 3.4)	1

La spécification des droits des populations et communautés et des responsabilités des acteurs qui les accompagnent fait défaut, ainsi que la simplification de l'obtention des titres de foresterie sociale

Synthèse des initiatives recensées par priorité



Actions	No. de projets
3. Faire évoluer les forêts communautaires et promouvoir d'autres régimes de foresterie participative	X
3.1. Faire évoluer le modèle des forêts communautaires en tirant les leçons des expériences passées	X
3.2. Promouvoir la propriété privée pour les régimes agroforestiers et les régimes de gestion conjointe dans les espaces de superposition des droits (cf concession 2.0)	1
3.3. Clarifier le statut de la "série de développement communautaire" promu au Congo (définition des droits des populations autochtones et des communautés locales et renforcement des capacités)	X
3.4. Combiner différents régimes de foresterie participative selon une répartition spatiale adaptée au gradient de déforestation (de la zone de conservation ou la forêt communautaire en forêt dense aux jardins urbains partagés en zone (péri-)urbaine, en passant par les agroforêts)	1
3.5. Tenter des modèles alternatifs (formes de dévolution, groupe de gestion, mécanismes de propriété des arbres, conservation du couvert forestier)	12
3.6. Développer la foresterie participative via une démarche " <i>Bottom-up</i> " en appuyant les populations autochtones et les communautés locales à la mise en place d'initiatives endogènes	X

La capitalisation des expériences liées au modèle des forêts communautaires, ainsi que l'approche *bottom-up* ne sont pas encore mises en œuvre. La clarification du statut de la série de développement communautaire au Congo ne semble pas non plus abordée

Synthèse des initiatives recensées par priorité



Actions	No. de projets
4. Assurer un accompagnement adéquat de la part des services techniques de l'Etat	X
4.1. Créer des services spécialisés de foresterie participative y compris au sein des entités administratives déconcentrées et/ou décentralisées	X
4.2. Doter les services spécialisés de moyens humains, financiers, logistiques et techniques suffisants	10
4.3. Mettre en place des mécanismes de financement innovants de la foresterie participative (ex. Fonds de développement local)	3
4.4. Définir les missions d'appui des services administratifs de renforcement des capacités et d'accompagnement des populations autochtones et des communautés locales	X

Les services spécialisés de foresterie participative doivent être créés si ils n'existent pas, et leurs missions doivent être spécifiées



Synthèse des initiatives recensées par priorité



Actions	No. de projets
5. Promouvoir l'adoption des technologies adaptées	1
5.1. Mettre en place un dispositif d'accompagnement pour identifier les bonnes pratiques (techniques sylvicoles, inventaires forestiers, régénération forestière, transformation, conditionnement, commercialisation). Documenter et vulgariser ces bonnes pratiques	10
5.2. Mettre au point et rendre accessibles des formations pour le renforcement des capacités des communautés locales	16
5.3. Favoriser l'accès au matériel végétal de qualité (reboisement) et aux équipements pour la transformation des produits forestiers	3
5.4. Mutualiser les moyens techniques à travers le développement d'organisations des producteurs pour faciliter l'accès aux équipements de qualité et la mise en place d'infrastructures permettant aux communautés d'assurer le développement de leurs activités	1
Mobiliser les financements nécessaires pour mettre en œuvre le "Programme régional sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique centrale"	X

Si la mobilisation des financements pour le « Programme régional sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique centrale » reste une action prioritaire, celle-ci doit-être initiée

Synthèse des initiatives recensées par priorité



Actions	No. de projets
6. Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans l'encadrement des populations autochtones et des communautés locales	1
6.1. Créer un réseau des acteurs de la foresterie participative en Afrique centrale en consolidant les réseaux existants (plateforme d'apprentissage et d'échange)	1
6.2. Mettre en place programme de formation modulaire en facilitation des processus de gestion participative pour renforcer les capacités des services techniques de l'Etat, des ONG, des consultants indépendants en collaboration avec le Réseau des Institutions de Formation Forestière Environnementale de l'Afrique Centrale (RIFFEAC)	6
6.3. Organiser des sessions de formation à destination des responsables du renforcement des capacités des communautés (en entrepreneuriat, en approche « Analyse et développement des marchés », en développement du green business, etc.)	1
6.4. Former, à l'aide d'outils adaptés, les parties prenantes à la démarche du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP)	1
6.5. Inclure la foresterie participative comme matière obligatoire dans les programmes de formation des institutions de formation forestière	X

Plus d'attention doit être donnée à l'intégration de la foresterie participative dans les programmes de formation forestière

Synthèse des initiatives recensées par priorité



Actions	No. de projets
7. Evaluer périodiquement l'étendue et l'efficacité de la foresterie participative	X
7.1. Mettre en place un mécanisme d'évaluation périodique de l'étendue et de l'efficacité de la foresterie participative dans chaque pays de l'espace COMIFAC, incluant l'évaluation des conditions requises pour permettre aux différents régimes de foresterie participative de susciter les changements attendus et l'évaluation des changements produits en termes d'avoirs	8
7.2. Définir clairement les indicateurs à observer, collecter, traiter régulièrement les données et créer des bases de données	X
7.3. Intégrer des indicateurs, validés par les Etats, sur le suivi de l'étendue et de l'efficacité de la foresterie participative dans l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale	X
7.4. Sur la base des conclusions de l'évaluation, initier les réformes nécessaires pour faire sauter les verrous qui limitent l'efficacité et l'efficience de la foresterie participative	X

L'évaluation de l'étendue et de l'efficacité de la foresterie participative doit être mise en place (définition des indicateurs, intégration par l'OFAC et recommandations), bien que des initiatives à l'échelle nationale existent

- Une consultation par mail des bailleurs de fonds pour recueillir leur intérêt dans le financement des actions de la FdR a été réalisée
- Des entretiens directs ont été menés avec le FFEM (Paris), la DUE (Kinshasa), la GIZ (Kinshasa) et Enabel (Kinshasa)



Potentialités de financement



Priorités	Actions	Opportunités de financement
2. Créer un environnement juridique et réglementaire favorable à la foresterie participative	2.7. Coordonner le soutien intersectoriel à la foresterie participative dans le cadre des réformes en cours (APV/FLEGT, CDN, REDD+, etc.)	DUE en RDC
3. Promouvoir des régimes de gestion autres que la forêt communautaire	3.1. Promouvoir la propriété privée pour les régimes agroforestiers et les régimes de gestion conjointe dans les espaces de superposition des droits (cf concession 2.0)	FFEM
	3.4. Combiner différents régimes de foresterie participative selon une répartition spatiale adaptée au gradient de déforestation (de la zone de conservation ou la forêt communautaire en forêt dense aux jardins urbains partagés en zone (péri-)urbaine, en passant par les agroforêts)	Enabel en RDC, FFEM
	3.5. Tenter des modèles alternatifs (formes de dévolution, groupe de gestion, mécanismes de propriété des arbres, conservation du couvert forestier)	DUE en RDC, Enabel en RDC, FFEM
4. Assurer un encadrement adéquat de la part des services techniques de l'Etat	4.3. Mettre en place des mécanismes de financement innovants de la foresterie participative (ex. Fonds de développement local)	FFEM
5. Promouvoir des technologies adaptées	5.1. Mettre en place un dispositif d'accompagnement pour identifier les bonnes pratiques . Documenter et vulgariser ces bonnes pratiques	FFEM
	5.2. Mettre au point et rendre accessibles des formations pour le renforcement des capacités des communautés locales	FFEM
	5.3. Favoriser l'accès au matériel végétal de qualité (reboisement) et aux équipements pour la transformation des produits forestiers	Enabel en RDC
	5.4. Mutualiser les moyens techniques à travers le développement d'organisations des producteurs pour faciliter l'accès aux équipements de qualité et la mise en place d'infrastructures permettant aux communautés d'assurer le développement de leurs activités	DUE en RDC
6. Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans l'encadrement des communautés locales	6.1. Créer un réseau des acteurs de la foresterie participative en Afrique centrale en consolidant les réseaux existants (plateforme d'apprentissage et d'échange)	FFEM
	6.2. Mettre en place un programme de formation modulaire en facilitation des processus de gestion participative pour renforcer les capacités des services techniques de l'Etat, des ONG, des consultants indépendants en collaboration avec le RIFFEAC	DUE en RDC, FFEM
	6.3. Organiser des sessions de formation à destination des responsables du renforcement des capacités des communautés	FFEM

- L'asbl Nature+ souhaite développer un projet de promotion de la foresterie sociale à l'échelle régionale suivant une approche adaptée aux différents contextes nationaux
- Le CIRAD, accompagné de FODER et Nature+, souhaite développer un projet pour assurer une mise en œuvre efficace et inclusive du CLIP dans les concessions forestières





- L'intérêt pour la foresterie sociale persiste
- Les initiatives déficitaires semblent liées au niveau institutionnel :
 - Création de services dédiés à la foresterie sociale
 - Définition des droits à transférer aux CLPA et développement de textes réglementaires
 - Définition des responsabilités spécifiques des différents acteurs chargés d'encadrer les CLPA
 - Implication des organisations gouvernementales et régionales pour défendre les choix politiques et intégrer ceux-ci dans les politiques intersectorielles

Conclusion



- Un système de suivi-évaluation de l'étendue et de l'efficacité de la foresterie sociale doit également être mis en place (définition des indicateurs, mesures et analyses)
- L'implication du PFBC, de la FAO et de la COMIFAC est nécessaire pour :
 - Assurer la diffusion et l'appropriation de la FdR ;
 - Favoriser les échanges entre acteurs de la foresterie sociale ;
 - Mobiliser largement les parties prenantes autour de la FdR.





- Diffuser largement la version finale de la Feuille de Route de Brazzaville auprès des acteurs de la Foresterie Sociale en Afrique centrale et des bailleurs de fonds
- Assurer l'appropriation de la Feuille de Route par les gouvernements d'Afrique centrale
- Renforcer la compréhension et l'appropriation de la Feuille de Route par les ONG et OSC
- Favoriser le développement de synergies et de partenariat entre les acteurs de la Foresterie Sociale en Afrique centrale

Recommandations



- Inciter les acteurs de la Foresterie Sociale à s'intéresser aux axes prioritaires qui ne sont actuellement pas mis en œuvre
- Un investissement plus poussé de la part des bailleurs de fonds est nécessaire, notamment à travers des appels ciblés et l'utilisation de mots-clés



Merci pour votre attention !



Contact : b.haurez@natureplus.be



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

PFBC
PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

